



Le 12 mai 2011

Chef Raphaël Picard
Conseil des Innus de Pessamit
Bureau politique
4, rue Metsheteu
Betsiamites (Québec) G0H 1B0.

**Objet : Projet de construction du poste aux Outardes et de lignes à 735 kV par
Hydro-Québec TransÉnergie
(Dossier 3211-11-102)**

Chef Picard,

Par la présente, nous souhaitons répondre aux questions que vous nous avez transmises dans votre lettre du 12 avril dernier. Nous tenons également à vous indiquer que nous pourrions discuter de ces sujets au cours d'une éventuelle rencontre de consultation à laquelle participeraient des représentants du Secrétariat aux affaires autochtones, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ainsi que de notre ministère.

Tel que vous le mentionnez, il est indiqué dans l'étude d'impact que l'ajout de lignes à 735 kV se raccordant au poste aux Outardes est à prévoir en phase dite « ultime » et qu'aucune étude ni consultation n'ont encore été faites sur cette seconde phase. Ces lignes potentielles ne font pas l'objet de l'autorisation actuellement demandée par Hydro-Québec et nous ne détenons pas d'information supplémentaire sur cette phase. Ces lignes devront être soumises à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement lorsqu'elles seront jugées nécessaires par l'initiateur de projet. C'est également la raison pour laquelle la zone d'étude pour cette seconde phase ne fait pas partie de l'étude d'impact actuellement sous analyse.

À votre demande, nous vous transmettons en pièce jointe le document déposé par l'initiateur de projet ayant précédé l'émission de la directive (MDDEP, 2009), soit l'avis de projet.

En ce qui concerne votre préoccupation relative à la délimitation de la zone d'étude, nous considérons que celle-ci est recevable au sens de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. La délimitation de la zone d'étude du projet de poste aux Outardes et de ses lignes de

...2

raccordement répond aux consignes de la directive émise puisque la zone d'étude couvre « l'ensemble des activités projetées, incluant les autres éléments nécessaires à la réalisation du projet » et permet d'y « circonscrire l'ensemble des effets directs et indirects du projet sur les milieux biophysique et humain ».

Un certain nombre de bancs d'emprunt ont été identifiés dans la zone d'étude dont vous faites mention, située de part et d'autre de la rivière Manic, pour le permis exploratoire visant la recherche de bancs d'emprunt potentiels. Les bancs d'emprunt potentiellement exploitables retenus sont essentiellement situés dans la zone d'étude du projet de poste aux Outardes, notamment dans le secteur immédiatement au sud de la centrale Manic-3, du côté ouest de la rivière.


Enfin, il n'y a aucun déboisement prévu lié au projet de poste aux Outardes et des lignes de raccordement à l'intérieur du 40 000 m² autour de chacun des campements innus identifiés ni à proximité.

Quant à votre demande d'aide financière, le gouvernement du Québec peut offrir du financement en vue de favoriser votre participation à cette consultation. C'est donc plus particulièrement à ce titre que le Secrétariat aux affaires autochtones participerait à une éventuelle rencontre. Vous pouvez contacter M. Olivier Bourdages-Sylvain du Secrétariat aux affaires autochtones au numéro de téléphone 418 643-3166, poste 275 ou à l'adresse de courriel suivante : olivier.bourdages-sylvain@mcc.gouv.qc.ca pour obtenir des informations concernant le financement disponible dans le cadre du volet de soutien à la consultation du Fonds d'initiatives autochtones.

Tel que convenu avec M^{me} Bacon de votre bureau lors de notre conversation téléphonique du 12 avril dernier, nous pourrions établir les modalités d'une rencontre de consultation lorsqu'elle nous contactera à ce sujet. M^{me} Bacon peut me joindre au numéro de téléphone 418 521-3933, poste 4621 ou à l'adresse de courriel suivante : marie-claude.theberge@mddep.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Chef Picard, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La chef du Service des projets
en milieu terrestre,



Marie-Claude Théberge

p.j.



Le 12 avril 2011

Chef Raphaël Picard
Conseil des Innus de Pessamit
Bureau politique
4, rue Metsheteu
Betsiamites (Québec) G0H 1B0

**Objet : Projet de construction du poste aux Outardes et de lignes à 735 kV par
Hydro-Québec TransÉnergie
(Dossier 3211-11-102)**

Chef Picard,

Pour donner suite à votre lettre du 13 décembre dernier signalant votre souhait de présenter une demande d'audience publique, nous vous avisons que le ministre a mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une période d'information et de consultation publiques relativement au projet de poste aux Outardes. C'est au cours de cette étape, qui a lieu à partir d'aujourd'hui jusqu'au 27 mai 2011, que vous pourrez adresser votre demande au ministre.

Veuillez agréer, Chef Picard, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La chef du Service des projets
en milieu terrestre,

Marie-Claude Théberge

Le 25 mars 2011

Chef Raphaël Picard
Conseil des Innus de Pessamit
Bureau politique
4, rue Metsheteu
Betsiamites (Québec) G0H 1B0

**Objet : Projet de construction du poste aux Outardes et de lignes à 735 kV par
Hydro-Québec TransÉnergie
(Dossier 3211-11-102)**

Chef Picard,

Lors de nos échanges précédents, nous vous avons offert de vous rencontrer pour discuter des préoccupations de votre communauté relatives au projet de poste aux Outardes et de ses lignes afférentes. Nous réitérons notre volonté de vous consulter sur les impacts potentiels du projet sur les droits revendiqués par votre communauté. Ce processus de consultation serait distinct de celui tenu par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et se tiendrait en collaboration avec les représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, du Secrétariat aux affaires autochtones ainsi que de notre ministère.

En novembre 2010, nous vous avons transmis l'étude d'impact préparée par l'initiateur de projet. Nous vous transmettons aujourd'hui les documents de questions et commentaires formulés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les réponses fournies par Hydro-Québec ainsi que le résumé de l'étude d'impact. Vous avez, dès lors, toute l'information déposée par l'initiateur relative au projet de poste aux Outardes et des lignes à 735 kV.

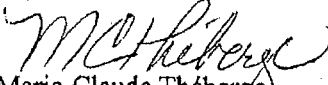
...2

2

Enfin, dans le but de préparer une rencontre afin de discuter de ce qui précède, je communiquerai avec vous prochainement. Vous pouvez également me joindre au numéro de téléphone 418 521-3933, poste 4621 ou à l'adresse de courriel suivante : marie-claude.theberge@mddep.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Chef Picard, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La chef du Service des projets
en milieu terrestre,


Marie-Claude Théberge

c.c. M^{me} Linda Tremblay, Directrice des affaires régionales de la Côte-Nord,
ministère des Ressources naturelles et de la Faune

p. j.

Le 25 janvier 2011

Chef Raphaël Picard
Conseil des Innus de Pessamit
Bureau politique
4, rue Metsheteu
Betsiamites (Québec) G0H 1B0

**Objet : Projet de construction du poste aux Outardes et de lignes à 735 kV
par Hydro-Québec TransÉnergie
(3211-11-102)**

Chef Picard,

En réponse à vos lettres datées du 9 et du 13 décembre 2010, nous vous réitérons notre offre de consultation et notre volonté de vous rencontrer prochainement afin de discuter des préoccupations de votre communauté relatives au projet cité en rubrique et faisant l'objet de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vue d'une décision par le gouvernement. Cette rencontre aurait, entre autres, pour but de préciser les modalités de consultation qui permettraient à votre communauté de s'exprimer sur ce projet en plus de s'assurer que vos préoccupations soient prises en compte de manière distincte, et ce, le plus en amont possible dans le processus de décision.

Nous tenons à vous assurer que toute l'information déposée au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) par l'initiateur de projet, en l'occurrence Hydro-Québec TransÉnergie, vous a été transmise dans notre précédente correspondance et que toute nouvelle information déposée par l'initiateur de projet vous sera, le cas échéant, également transmise tout au long de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Par ailleurs, nous prenons note de votre volonté de demander la tenue d'une audience publique. À l'heure actuelle, cette étape de la procédure n'est pas encore enclenchée. Il nous faut préalablement établir la recevabilité de l'étude d'impact, laquelle s'effectue à l'aide d'une consultation intra et interministérielle sur les aspects

...2

quantitatifs et qualitatifs des informations présentées dans l'étude d'impact. Par la suite, un mandat d'information et de consultation du dossier par le public sera donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), au cours duquel vous pourrez déposer votre demande d'audiences publiques au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Enfin, nous réitérons notre souhait d'organiser une rencontre avec les représentants de votre communauté afin de s'assurer que vos préoccupations soient prises en compte dans le cadre de l'évaluation de ce projet au sein du gouvernement. C'est pourquoi je vous saurais gré de communiquer rapidement avec moi afin d'établir les modalités de cette consultation, au numéro de téléphone 418 521-3933, poste 4621.

Veillez agréer, Chef Picard, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La chef du Service des projets
en milieu terrestre,



Marie-Claude Théberge

c.c. M^{me} Linda Tremblay, Directrice des affaires régionales de la Côte-Nord,
ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Le 1^{er} novembre 2010

Chef Raphaël Picard
Conseil des Innus de Pessamit
Bureau politique
4, rue Metsheteu
Betsiamites (Québec) G0H 1B0

**Objet : Projet de construction du poste aux Outardes et de lignes à 735 kV
par Hydro-Québec TransÉnergie
(3211-11-102)**

Chef Ricard,

Par la présente, nous vous transmettons copie de l'étude d'impact déposée à nos bureaux le 29 octobre 2010, concernant le projet mentionné en rubrique. Ce projet est assujéti à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Afin de discuter des modalités de la consultation avec votre communauté dans le cadre de décisions que le gouvernement du Québec aura à prendre relativement au projet de construction du poste aux Outardes et des lignes à 735 kV qui s'y raccordent, nous souhaitons qu'une rencontre ait lieu entre vos représentants et ceux du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Les représentants du MDDEP pourront être accompagnés d'autres intervenants, notamment le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le Secrétariat aux affaires autochtones. Au cours de cette rencontre, nous pourrions discuter des façons de procéder tout au long du processus de consultation et établir un calendrier de rencontres en fonction des différentes étapes de l'évaluation à venir. La date de cette rencontre sera établie en fonction de vos disponibilités.

...2

CERTIFIÉ

Le 23 juillet 2010

Chef Raphaël Picard
Conseil des Innus de Pessamit
Bureau politique
4, rue Metssheteu
Betsiamites (Québec) G0H 1B0

Objet : Projet d'Hydro-Québec de construction du poste aux Outardes et de lignes à 735 kV (nord de Baie-Comeau)

Monsieur le Chef,

Nous donnons suite à la lettre que nous vous avons transmise le 11 juin 2010 relativement au projet d'Hydro-Québec de construction du poste aux Outardes et de lignes à 735 kV (nord de Baie-Comeau).

Afin de remplir son obligation constitutionnelle, le gouvernement du Québec entend mener, conformément aux lignes directrices dont il s'est doté, une consultation auprès de votre communauté en ce qui a trait au projet susmentionné.

À cette fin, nous avons initié, le 22 avril 2010, une consultation auprès de votre communauté à l'égard des emplacements pour lesquels Hydro-Québec a formulé auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) des demandes de permis afin de réaliser des travaux d'investigation au cours de l'été 2010. Dans votre lettre du 21 avril 2010, vous nous avez fait part que la communauté s'opposait à ce projet et que vous souhaitiez au préalable la mise en place d'un processus de consultation et d'accommodement réel et adéquat. À cet égard, nous vous avons adressé, le 11 juin 2010, une lettre dans laquelle nous vous mentionnions le désir de tenir, dans les meilleurs délais, une rencontre à laquelle participeraient les représentants de la communauté innue de Pessamit, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que du MRNF. Cette rencontre avait pour objectif de présenter le projet d'Hydro-Québec, d'exposer les étapes que le promoteur doit franchir pour obtenir les autorisations requises, de présenter et d'échanger en ce qui concerne la démarche de consultation que le gouvernement du Québec souhaite poursuivre auprès de votre communauté ainsi que de recueillir vos préoccupations. Malgré nos différents efforts, nous n'avons pu organiser une rencontre avec vos représentants.

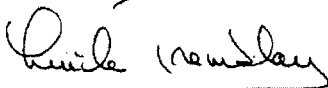
Nous réitérons notre désir de vous rencontrer à ce sujet. En ce qui concerne les travaux d'investigation mentionnés dans notre lettre du 22 avril dernier, nous sommes dans l'attente d'une réponse de votre part afin que vous nous précisiez, le cas échéant, les effets préjudiciables que ces travaux pourraient avoir sur les droits que vous revendiquez. Dans les circonstances, à moins que vous ne portiez à notre connaissance de nouveaux éléments d'ici au 18 août 2010, il est prévu que le MRNF complète l'analyse des demandes en vue de délivrer les permis demandés par Hydro-Québec.

Par ailleurs, nous vous informons avoir reçu une nouvelle demande de permis d'Hydro-Québec en lien avec le présent projet. Hydro-Québec souhaite en effet procéder à d'autres travaux d'investigation, soit des sondages et relevés, afin de valider le potentiel de bancs d'emprunt, et ce, dans une autre zone que celle mentionnée dans notre correspondance précédente. Les cartes ci-jointes identifient la zone visée par ces travaux. Ils nécessiteront eux aussi l'octroi, par le MRNF, de permis d'occupation temporaire sur les terres du domaine de l'État préalablement à une mise à la disposition en vertu de l'article 32 de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q., chapitre H-5) ainsi que de permis d'intervention en milieu forestier en vertu de l'article 2 de la *Loi sur les forêts* (L.R.Q., chapitre F-4.1). Il est prévu que le MRNF émette ces permis le 18 août prochain.

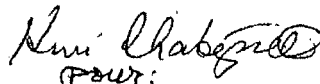
Nous vous rappelons par la même occasion que le projet de construction du poste aux Outardes et de lignes à 735 kV est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, tel que prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2). Aux termes de cette procédure, le gouvernement du Québec décidera s'il autorisera ou non le projet et à quelles conditions. Le MDDEP vous transmettra copie des documents qui constitueront l'étude d'impact, lorsqu'ils seront disponibles, et communiquera avec vous. À cette fin, Hydro-Québec prévoit déposer l'étude d'impact au cours de l'automne 2010.

Pour tout commentaire ou demande de renseignements additionnels sur les travaux d'investigation, vous pouvez communiquer avec M. Mathieu Cyr, conseiller expert aux affaires régionales au MRNF, au 418 295-4676, poste 235. Par ailleurs, pour toute information additionnelle relative à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous invitons à communiquer avec M^{me} Marie-Claude Théberge, chef du Service des projets en milieu terrestre, Direction des évaluations environnementales du MDDEP, au 418 521-3933, poste 4621. Enfin, vous pouvez communiquer avec l'une ou l'autre de ces personnes pour fixer une date de rencontre.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Linda Tremblay
Directrice des affaires régionales de la
Côte-Nord
Ministère des Ressources naturelles et
de la Faune



pour:
Marie-Claude Théberge
Chef de Service
Projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs

Le 11 juin 2010

Chef Raphaël Picard
Bande des Innus de Pessamit
2, rue Ashini
Case postale 40
Betsiamites (Québec) G0H 1B0

Objet : Projet d'Hydro-Québec de construction du poste aux Outardes et de lignes à 735 kV (nord de Baie-Comeau)

Monsieur le Chef,

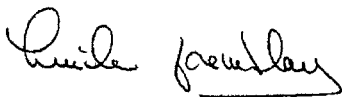
La présente fait suite à votre lettre du 21 avril dernier, transmise par courriel à M^{me} Marie-Claude Théberge.

Afin de remplir son obligation, le gouvernement du Québec entend mener, conformément aux lignes directrices dont il s'est doté, une consultation auprès de votre communauté relativement au projet de construction du poste aux Outardes et de lignes à 735 kV.

À cette fin, nous désirons tenir, dans les meilleurs délais, une rencontre à laquelle participeraient vos représentants et les nôtres. Cette rencontre aurait pour objectif de présenter le projet d'Hydro-Québec et de recueillir vos préoccupations à ce stade-ci, d'exposer les étapes que le promoteur doit franchir pour obtenir les autorisations requises ainsi que de présenter la démarche de consultation que le gouvernement du Québec souhaite poursuivre auprès de votre communauté et à propos de laquelle nous pourrions échanger.

Nous vous contacterons par téléphone d'ici peu afin de fixer une date pour cette rencontre.

Veillez agréer, Monsieur le Chef, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Linda Tremblay
Directrice
Affaires régionales – région Côte-Nord
Ministère des Ressources naturelles et de la
Faune



Marie-Claude Théberge
Chef de Service
Projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs

CERTIFIÉ

Le 27 avril 2010

Monsieur Raphaël Picard, chef
Conseil des Innus de Pessamit
Bureau politique
4, rue Metssheteu
Betsiamites (Québec) G0H 1B0

Objet : Projet d'Hydro-Québec de construction du poste aux Outardes et de lignes à 735 kV (nord de Baie-Comeau)

Monsieur le Chef,

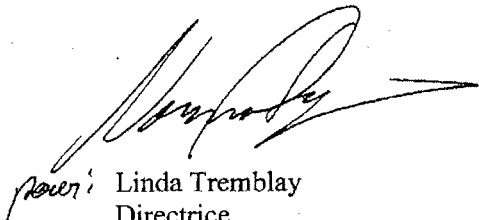
En préparation du projet de construction du poste de transformation aux Outardes et de la ligne de raccordement à 735 kV, ainsi que de relocalisation du tronçon de la ligne à 735 kV existante, Hydro-Québec a demandé des permis pour réaliser des travaux d'investigation sur les emplacements projetés de ces installations. Les relevés techniques, qui doivent se dérouler à compter de juin 2010, consisteront principalement à réaliser des travaux de forage et de déboisement sur les sites visés. Ces travaux nécessiteront l'octroi, par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), de permis d'occupation temporaire sur les terres du domaine de l'État préalablement à une mise à la disposition en vertu de l'article 32 de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q., chapitre H-5) ainsi que de permis d'intervention en milieu forestier en vertu de l'article 2 de la *Loi sur les forêts* (L.R.Q., chapitre F-4.1). Il prévoit les émettre à compter du 14 mai 2010. Les cartes ci-jointes identifient la zone visée par ces travaux.

En outre, le projet de construction du poste aux Outardes et de lignes à 735 kV est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, tel que prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2). Au terme de cette procédure, le gouvernement du Québec décidera s'il autorise ou non le projet et à quelles conditions. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) vous transmettra copie des documents qui constitueront l'étude d'impact, lorsqu'ils seront disponibles, et communiquera avec vous. Il est à noter qu'Hydro-Québec prévoit déposer l'étude d'impact au cours de l'automne 2010.

Pour tout commentaire ou demande de renseignements additionnels concernant les travaux d'investigation, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Mathieu Cyr, conseiller expert aux affaires régionales du MRNF, au 418-295-4676, poste 235. Par ailleurs, pour toute information additionnelle relative à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous invitons à communiquer avec madame Marie-Claude Théberge, chef du Service des projets en milieu terrestre, Direction des évaluations environnementales du MDDEP, au 418-521-3933, poste 4621.

Veillez noter que la présente remplace la lettre datée du 22 avril 2010 portant sur le même objet.

Veillez agréer, Monsieur le Chef, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Power
Linda Tremblay
Directrice
Affaires régionales – région Côte-Nord
MRNF



Marie-Claude Théberge
Chef de Service
Projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
MDDEP

p. j.